

2008/979 - Mise en place de pôles linguistiques de proximité dans les quartiers des 8^e et 9^e arrondissements inscrits au contrat urbain de cohésion sociale de Lyon - Autorisation à solliciter les participations financières auprès de l'Union européenne (Fonds social européen - FSE) (Direction du Développement Territorial) (BMO du 15/12/2008, p. 2190)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission, pour cette délibération qui vise à solliciter l'appui du Fonds social européen, pour la mise en place de pôles linguistiques de proximité dans les 8^e et 9^e arrondissements.

Je voudrais simplement indiquer que ces pôles linguistiques ont vocation à adapter et à mieux répondre à l'offre en matière d'apprentissage de la langue française, en vue de combattre l'illettrisme et l'analphabétisme, qui sont nécessaires pour réussir une insertion professionnelle et une insertion sociale.

Je veux rappeler aussi que cet engagement de la Ville est d'autant plus important, avec la tentative de remise en cause des actions socio-linguistiques par le Préfet, qui avait gelé, cette année, la moitié des subventions, dans l'attente d'un cahier des charges, décidé une nouvelle fois unilatéralement par la Préfecture. Si finalement, ce complément de subvention a été versé -entre autres par réaction des élus et des acteurs, comme la Fédération des centres sociaux-, nous restons vigilants quant à l'application concrète de ce cahier des charges.

Avis favorable de la Commission.

Mme GIOVACCHINI Heidi, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cela devient difficile d'intervenir, parce que l'on sent que tout le monde est un peu fatigué, néanmoins je voudrais saisir l'opportunité de ce projet de délibération, présenté par Louis Lévêque, pour évoquer devant cette assemblée la question des fonds européens.

En cette période de crise à bien des égards et cela, au-delà du désengagement de l'Etat auprès des villes, les fonds européens peuvent et doivent, il me semble, constituer une solution de diversification de financement.

La demande de financement dans le cadre de la mise en place des pôles linguistiques est exemplaire et doit être amplifiée pour d'autres demandes à venir. La ville a sans doute des progrès à faire en matière de cofinancement. Pour autant, il ne suffit pas à nos services de faire des demandes pour obtenir des subventions.

Le système manque effectivement de souplesse en ce sens qu'il est centralisé au niveau de l'Etat et déconcentré au niveau des Régions. Dans la réalité des faits, le système est peu décentralisé et c'est une véritable usine à gaz dont je vous épargne la description. Le seul vrai

cas de gestion décentralisée, c'est celui du Conseil régional d'Alsace, qui a passé une convention avec l'Etat depuis 2002.

Depuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, il y a la possibilité pour les collectivités territoriales, avec l'article 44, de demander un droit d'expérimentation pour une gestion décentralisée des fonds européens.

Le Sénat a adopté le 24 janvier 2007, en première lecture, le projet de loi relatif à l'expérimentation du transfert aux régions, de la gestion des fonds structurels européens, permettant d'ouvrir à d'autres régions que l'Alsace, ce type d'expérimentation. Hélas, le projet de loi est resté en suspens !

Même si ce projet concernait les régions, il n'est pas utopique de suggérer que des collectivités locales, comme la Ville de Lyon, puissent prétendre, sinon à la gestion, au moins à l'expérimentation de fonds structurels européens.

Je ne dis pas cela au hasard, puisqu'un règlement de la Commission européenne du Conseil du 11 juillet 2006, article 32, laisse la possibilité ouverte d'une gestion décentralisée des fonds. Je cite : « Ce peut être une autorité publique ou un organisme public ou privé national, régional ou local, désigné par l'état membre. »

La marge de manœuvre reste étroite pour les communes et il ne s'agit pas, en poussant la gestion décentralisée jusque là, d'éparpiller les fonds européens. Décentraliser jusqu'à la commune permettrait sans doute d'avoir une souplesse, afin de recourir plus massivement à ce type de financement.

Alors, je m'adresse à vous, Monsieur Havard -il y en a beaucoup pour vous ce soir- qui avez souhaité une Opposition constructive –décidément ce mot revient- mais qui ne cessez de fustiger la Majorité, parce que nous évoquons parfois le désengagement de l'Etat.

Je m'adresse à vous, qui êtes Député lyonnais et spécialiste –il me semble- des questions européennes, afin de relancer le débat devant l'assemblée ou vous siégez, pour nous représenter sur le projet de loi resté en suspens en 2007. Ce projet, qui donnerait tout son sens et son potentiel à l'article 44 de la loi du 13 août 2004, sur la demande d'expérimentation de la gestion décentralisée des fonds. Ne pourrait-on pas permettre à l'ensemble des collectivités, d'expérimenter cette démarche ?

Quelques chiffres pour vous motiver :

Au niveau européen, le nouveau Plan de Cohésion sociale représente 347 milliards d'euros, soit plus de 35 % du budget européen. La France reste la première bénéficiaire des fonds, parmi les anciens

membres de l'Union Européenne, avec quelques 14,3 milliards d'euros de budget pour la période 2007/2013.

Pour conclure, je dirai qu'en Chine, l'idéogramme « crise » a deux significations : danger et opportunité. Il me semble donc, qu'en ces temps de crise, il nous faut, collégialement, faire preuve de créativité pour notre Ville, saisir toutes les opportunités qui nous sont données et pourquoi pas les fonds européens, car n'oublions pas que nous avons tous été élus par nos concitoyens et que nous nous devons, Majorité ou Opposition, de respecter cette confiance qui nous a été faite.

Et, pour échapper au danger, en ces temps de fêtes, si lumineuses, de fin d'année, du 8 décembre au Jour de l'An, en passant par Hanoukka et Noël, faire preuve d'un peu plus de solidarité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)